FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Saint André de Sangonis

Le Budget primitif reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Son vote et adoption à la majorité aura lieu lors du Conseil Municipal du 13 avril 2022. Ce budget s'inscrit dans la continuité des engagements pris pour la duré du mandat.

Budget Primitif 2022

Fonctionnement	Investissement
5 656 249 €	8 701 109 €

Fonctionnement

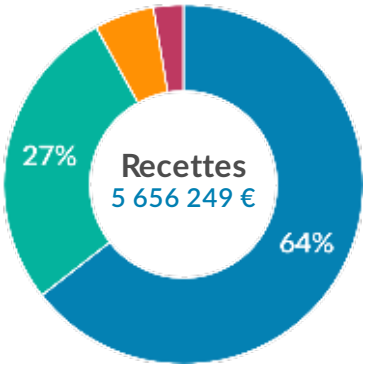

- Impôts et taxes : 3 644 164 €
- Dotations et participations : 1 555 360 €
- Autres recettes : 305 000 €
- Produits des services : 151 725 €

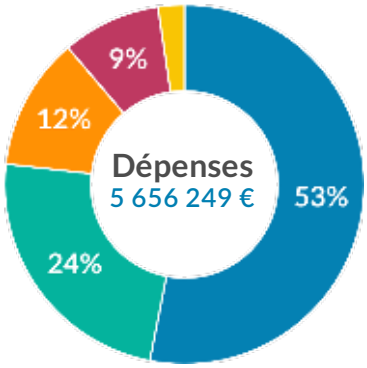

- Charges de personnel : 3 002 938 €
- Charges générales : 1 342 848 €
- Charges gestion courante : 675 551 €
- Autres dépenses : 501 205 €
- Interêts d'emprunts : 133 707 €

Investissement

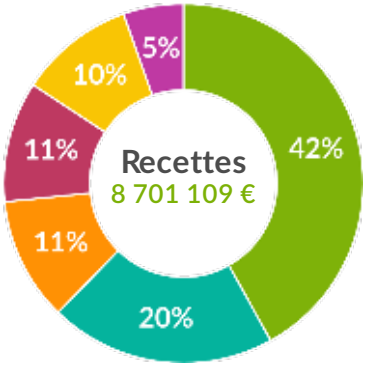

- Emprunt : 3 649 259 €
- Excédent d'invest reporté : 1 768 946 €
- Dotations et subventions : 965 626 €
- Produits des cessions : 946 000 €
- Excédents de fonct capitalisés : 900 874 €
- Autres recettes : 470 405 €

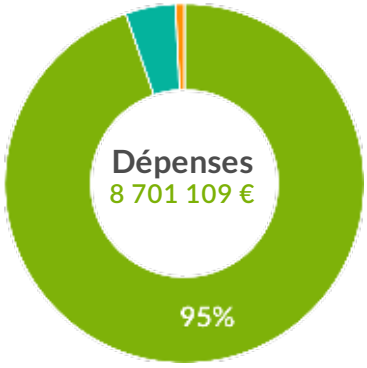

- Dépenses d'équipement : 8 239 170 €
- Remboursement du capital : 391 939 €
- Autres dépenses : 70 000 €

Les orientations du Budget

- Poursuites des investissements prioritaires
- Maîtrise des dépenses courantes en fonctionnement
- Aucune hausse de la fiscalité opérée en 2022

Visitez notre site internet

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2022

Présentation du Budget Primitif : Saint André de Sangonis

Ecole Anne Frank/ZAC du Puech

Projets d'investissement et vie de la commune

Rénovation de la place du village :
982 000 €

Centre technique municipal :
908 000 €

Maison Intergénérationnelle :
635 646 €

Zac du Puech :
528 300 €

Maison intergénérationnelle

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2022

60%
8 239 170 €
Infrastructures
1 336€ / habitant

36%
5 021 337 €
Admin générale
814€ / habitant

4%
525 646 €
Rembours dette
85€ / habitant

0%
30 800 €
Autres dépenses
5€ / habitant

* Rembours dette: Remboursement dette | Admin générale: Administration générale, dont charges de personnel / entretien, maintenance, fournitures / prestations de services / électricité, télécom, eau | Infrastructures, dont travaux / construction, rénovation de bâtiments / acquisitions / études

Fiscalité communale

	Taux voté	Produit perçu
Taxe foncière	51.35%	2 593 689 €
Taxe foncière non-bati	93.48%	127 320 €

Contexte

Dans un contexte contraint pour les finances communales, notre volonté est de maintenir nos engagements en terme de services apportés à la population tout autant que dans les investissements prévus. Dans ce contexte notre budget reste résolument engagé dans ces objectifs avec aucune hausse de la Fiscalité en soutien au budget des ménages.

> Le Budget Primitif 2022 traduit la continuité des engagements pris pour ce mandat. Nous poursuivons nos engagements dans la maitrise de nos dépenses courantes, gage de la pérennité de notre santé financière et d'un non recours à la fiscalité.